

Programme d'économie énergétique et Programme de conversion au système métrique

Le Ministre a fait valoir que le MTP exerçait aussi un rôle de chef de file en matière de politique gouvernementale, dans le cadre de deux activités très spécialisées: le Programme d'économie de l'énergie et le Programme de conversion au système métrique. (1A:5) Le ministère des Travaux publics a accordé une très haute priorité à ces deux nouveaux programmes. Les techniques modernes d'économie de l'énergie ont été appliquées avec un succès évident à l'ensemble des immeubles gérés par le MTP. Les plans proposés pour la construction des nouveaux immeubles sont évalués à l'aide d'un autre programme informatisé, celui de l'analyse des systèmes énergétiques. Un programme de formation a été mis sur pied à l'intention des ingénieurs, tant du MTP que du secteur privé, pour l'application de ce programme.

Les préparatifs ont été faits en vue de l'adoption graduelle du système métrique dans tous les projets de construction du MTP. Le ministère des Travaux publics a créé un réseau de communication avec les autres ministères, les autres niveaux de gouvernement et les autres institutions afin de partager avec eux le résultat de leurs efforts soutenus pour réaliser les objectifs de ces deux programmes. Cette collaboration est très louable.

Système de renseignements sur les investissements immobiliers

Lors de sa déclaration préliminaire au Comité, en novembre 1976, le Ministre a dit que les Travaux publics assumaient aussi un rôle de chef de file au sein du groupe interministériel qui travaille à l'établissement d'un système de renseignements sur les investissements immobiliers; on espère que ce système sera «un outil utile pour réduire l'instabilité cyclique qui caractérise l'industrie de la construction.» (1A:6-7)

Grâce à ce système, on peut déceler les tendances qui se dessinent dans les dépenses au niveau local et faire des prévisions par secteur. Ces prévisions, doublées de recherches sur le coût et la disponibilité de la main-d'œuvre, des matériaux et de l'équipement, permettront, nous l'espérons, de faire l'équation entre les prévisions monétaires et les besoins en main-d'œuvre, en matériaux et en équipement, et de savoir combien d'emplois directs et indirects ces dépenses généreront. (1A:6)

En fait, le Système de renseignements sur les investissements immobiliers ne peut pas encore être utilisé. Le ministère des Travaux publics a proposé la création d'un système de ce genre au groupe interministériel formé de dix ministères et du Conseil économique du Canada. Ce dernier a exprimé des doutes quant à la possibilité que ce système puisse influencer sur les dépenses anticycliques. Néanmoins, on a convenu que les Travaux publics devraient faire une étude de faisabilité et présenter un rapport. Les recherches nécessaires à l'implantation de ce système ont été effectuées par le groupe de recherche en